Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20261118-2026_13_D-DE

PLOEMEL

DECISION DU MAIRE 2026-13

OBJET : Finances – Budget de la commune – Virement de crédit n°2

Monsieur le Maire de la Commune de PLOEMEL,

Vu la délibération n°2026-10 du Conseil Municipal en date du 12 février 2026, autorisant le Maire, conformément aux dispositions prévues par l'Instruction Budgétaire et Comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section ;

Vu la délibération n°2026-09 du Conseil Municipal, en date du 12 février 2026, portant adoption du Budget Primitif 2026 de la commune ;

Vu l'instruction M57 en vigueur ;

Considérant l'annulation du projet d'investissement d'un véhicule adapté pour faciliter la mobilité des enfants / jeunes et personnes âgées ;

Considérant la subvention « Grandir en Milieu Rural » accordée pour ce projet et l'acompte de 7.700€ versé en juillet 2025 ;

Considérant la nécessité d'abonder le Chapitre 67 (Charges spécifiques) en raison de l'insuffisance des crédits, l'abondement pouvant être réalisé par :

- Un virement de crédits d'un montant de +7.700€ vers le compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » ;
- Une diminution des crédits d'un montant de -1.000€ sur le compte 61524 « Entretien et réparations sur bois et forêts » ;
- Une diminution des crédits d'un montant de -3.000€ sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;
- Une diminution des crédits d'un montant de -1.700€ sur le compte 6245 « Transport de personnes extérieures à la collectivités » ;
- Une diminution des crédits d'un montant de -2.000€ sur le compte 63512 « Taxes Foncières » ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20261118-2026_13_D-DE

DECIDE

De procéder au virement de crédit comme suit :

Section d'investissement - Dépenses				
Sens	**Chapitre**	**Compte**	**Libellé**	**Montant**
De	**011**	**61524**	Entretien et réparation sur bois et forêts	**- 1.000,00 €**
	011	**6232**	Fêtes et cérémonies	**- 3.000,00€**
	011	**6245**	Transport de personnes extérieures	**-1.700,00€**
	011	**63512**	Taxes Foncières	**-2.000,00€**
Vers	**67**	**673**	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	**+ 7.700,00 €**

Fait à Ploemel, le 18 novembre 2026

Le Maire,

Stéphane MATRON

MAIRIE DE PLOEMEL MORBIHAN

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat.